

<b>Argument</b>  <b>A 6</b>	<h1>Nouvelles obligations réglementaires pour l'utilisation des pesticides et potentiel de la lutte intégrée</h1>
	<b>Environnemental</b>

Date (24/09/2010)

<b>DE QUOI S'AGIT-IL?</b>	<p>Les pesticides ont été conçus pour maîtriser les organismes vivants, tels que les mauvaises herbes, les maladies et les ravageurs des plantes, et la plupart des substances actives contenues dans les pesticides sont dangereuses. L'utilisation des pesticides comporte donc des risques pour ceux qui les appliquent, ceux qui consomment des denrées traitées et pour l'environnement. Les réglementations européennes et nationales sont destinées à établir un certain nombre de dispositions lors de l'utilisation des pesticides afin d'en atténuer les risques.</p> <p>La Lutte intégrée (IPM en anglais) est une alternative qui minimise les risques pour la santé humaine et l'environnement. Alors que la lutte intégrée peut sembler entraîner des contraintes de gestion du temps et des contraintes techniques, il est à noter que les contraintes réglementaires conduisent à la diminution des pesticides disponibles sur le marché et aide à prévenir le développement de problèmes de résistance par l'obligation d'utiliser des méthodes alternatives.</p>
<b>POURQUOI ?</b>	<p>La lutte intégrée implique l'application de mesures de prévention sur la culture et une utilisation des pesticides plus ciblée, réduisant fortement les contraintes introduites par les réglementations (moins de produits, moins de risques).</p> <p>Concernant la résistance, la lutte intégrée permet un meilleur contrôle des ravageurs, maladies et mauvaises herbes, car elle implique des techniques plutôt que des produits.</p> <p>En fait, toutes les mesures techniques et réglementaires, réduisant considérablement la flexibilité dans l'utilisation des pesticides, limitent l'argument qui prétend que la Lutte Intégrée est compliqué et prend du temps.</p> <p>Les principaux arguments à présenter sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► La lutte intégrée est un système de gestion dans lequel les agriculteurs sont maîtres de leurs décisions. Celles-ci dépendent de l'information qu'ils ont ainsi que de leur confiance envers les</li> </ul>

	<p>solutions proposées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les agriculteurs apprennent davantage sur la lutte intégrée par l'observation et l'expérimentation personnelle.</li> <li>▶ Les principes de la lutte intégrée sont réalistes lorsque les agriculteurs apprennent par la pratique.</li> <li>▶ La lutte intégrée est un système constamment en progrès.</li> </ul>
<p>COMMENT ?</p>	<p>Tout d'abord, demandez à un groupe d'agriculteurs de présenter toutes les contraintes auxquelles ils peuvent penser lors de l'utilisation des pesticides. Pour cela, vous pouvez utiliser les méthodes suivantes (voir fiches méthodologiques) : le <b>remue-méninge</b>, le <b>bourdonnement</b> ou le <b>post-it</b>.</p> <p>Deuxièmement, travaillez avec eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour estimer les coûts, à la fois économique et en termes de temps, que ces contraintes représentent,</li> <li>- pour faciliter la mise en place de bonnes pratiques en termes de quantité de pesticides utilisés.</li> </ul> <p>En troisième lieu, essayez de trouver des solutions alternatives en mettant l'accent sur les méthodes de culture et de prévention avant l'utilisation effective des pesticides. Discuter des avantages et des inconvénients des solutions envisageables. Vous pouvez estimer le coût économique et le temps de chacune des options choisies et identifier les bonnes pratiques dans chacun des cas.</p> <p>Enfin développez les aspects positifs et les effets indirects (sans oublier l'approche à long terme) de la mise en œuvre de la lutte intégrée sur une exploitation pour les options choisies précédemment. Pour cette dernière étape, vous pouvez utiliser la méthode de <b>restitution</b> (voir fiche méthodologique).</p>
<p>SOURCES</p>	<p>Les documents suivants fournissent des informations utiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La directive établissant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation durable des pesticides <a href="http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/european_documents">http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/european_documents</a></li> <li>* Les documents de politique nationale (Programmes nationaux de l'UE, DK, FR, NL, UK &amp; plans d'action nationaux: DK, FR, DE : <a href="http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/national_policy_documents">http://www.endure-network.eu/about_crop_protection/national_policy_documents</a></li> </ul>